

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 152

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition-amélioration de 7 logements locatifs sociaux à Rognes par l'association "Un Toit"

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32**

PRESENTATION

Par délibération n° 33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6 000 000€ au chapitre 204, pour accompagner le financement d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), dans le respect des critères d'intervention qu'il a définis.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

L'association « Un Toit » domiciliée Ecole maternelle Corsy, rue du chemin de fer, 13090 Aix-en-Provence, projette l'acquisition-amélioration de 7 logements locatifs sociaux PLAI situés 11-13 Bd des Ferrages à Rognes dont le taux SRU est de 5%.

La SOLIFAP (Société d'investissements Solidaires de la Fondation Abbé Pierre) a acheté 2 immeubles anciens et a proposé à l'association « Un Toit » de signer un bail réhabilitation de 30 ans. La rénovation complète du bâti permettra d'offrir aux locataires des prestations de qualité, économes en énergie, un des logements étant adapté pour une personne à mobilité réduite (PMR).

Le coût prévisionnel total TTC de l'opération s'élève à 775 000 € au titre duquel une subvention de **30 000 €** est sollicitée, représentant ainsi 3.9% du coût de l'investissement.

L'octroi de cette aide sera associé à **la réservation d'un logement** en faveur du Département.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières en annexes I et II.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'association « Un Toit » d'une subvention de 30 000 € destinée à accompagner l'acquisition-amélioration de 7 logements locatifs sociaux à Rognes pour un coût prévisionnel global TTC de 775 000 €;

- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide ;
- approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL